

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTERE DU BUDGET

CONFERENCE DE PRESSE DE M. Michel LOKOLA ELEMBA, Ministre du Budget

Mesdames et Messieurs,

J'ai voulu vous réunir, aujourd'hui, pour vous mettre au courant de l'évolution des travaux sur l'élaboration du projet de Budget de l'Etat pour l'exercice 2010. C'est une démarche innovante pour promouvoir la transparence du processus budgétaire dans notre pays. En effet, le budget de l'Etat est un document primordial en matière de politique gouvernementale qu'il est nécessaire de porter à la connaissance de la population. Il est question, ce jour, d'informer la population sur les orientations gouvernementales pour l'exercice 2010, telles qu'adoptées en Conseil des ministres, avant la transmission du projet de loi de finances à la Représentation nationale.

Je voudrais saisir cette occasion pour vous informer que les travaux d'élaboration du projet de budget de l'exercice 2010 du Pouvoir central sont totalement bouclés. Cependant, pour remplir l'obligation constitutionnelle de consolidation des budgets des Provinces, le Gouvernement central attend la communication des édits provinciaux. A cet effet, j'ai entrepris d'organiser, ce jour, une concertation avec les Ministres provinciaux ayant le budget dans leurs attributions pour obtenir les données sur leurs budgets respectifs. Dans le cadre de l'accompagnement du processus de décentralisation, le Gouvernement central entend promouvoir la collaboration avec les exécutifs provinciaux, afin de gérer en toute responsabilité les problèmes qui se posent ici et là et qui nécessitent une concertation permanente dans le cadre de la Conférence des Gouverneurs. Tout compte fait, le Projet

du Budget de l'Etat pour l'exercice 2010 devra être déposé devant la Représentation nationale avant la fin de ce mois de septembre 2009.

Mesdames et Messieurs,

A présent, je voudrais vous faire l'économie des travaux sur l'élaboration du projet du Budget 2010 au niveau du Gouvernement central.

Je vais aborder cette question en cinq points. D'abord, je commencerai par présenter le contexte dans lequel est élaboré et sera exécuté le budget 2010. Ensuite, j'aborderai les grandes orientations de la politique budgétaire, ainsi que les mesures et réformes envisagées en 2010. Puis, je présenterai succinctement les actions que le Gouvernement compte mener au cours de l'exercice budgétaire 2010, ainsi que la configuration des grandes masses budgétaires telles que discutées au niveau du Gouvernement. Enfin, je vais indiquer les grands équilibres budgétaires que le Gouvernement est appelé à préserver dans le cadre du Budget de l'Etat.

En ce qui concerne le contexte dans lequel a été élaboré le projet du Budget 2010 qui sera, dans les prochains jours, présenté devant la Représentation nationale, il y a lieu de noter que les prévisions de recettes ainsi que celles de dépenses reflètent en grande partie les effets de la récession économique internationale, en dépit de la timide reprise de l'activité économique dans les pays partenaires. Elles prennent également en compte les retombés des mesures et réformes que le Gouvernement met en place dans le domaine de la gouvernance économique. Ces mesures devront permettre notamment, une mobilisation accrue des recettes publiques et une gestion rationnelle des dépenses.

Je voudrais donc rappeler ici que la plupart des pays avec lesquels notre pays entretient de relations d'affaires ont enregistré une forte baisse du niveau de l'activité économique en 2009. Ces pays vont

connaître une relance lente et timide de leur économie en 2010.

A titre illustratif, les prévisionnistes estiment que les Etats-Unis d'Amérique connaîtront une croissance négative du produit intérieur de 2,6% en 2009 et retrouveront en 2010 un faible taux de croissance positif de l'ordre de 0,8%. Quant à l'Europe, elle enregistrera une croissance négative de 4,8% en 2009 et une légère croissance positive de 0,3% en 2010. Le Japon devra enregistrer un taux de croissance du produit intérieur brut négatif de 6% en 2009 et une croissance positive en 2010 qui ne devrait pas dépasser 1,7%. En ce qui concerne la Chine et l'Inde, leur activité économique enregistrera une baisse tout en gardant une croissance positive respectivement de 8,5% et 6,5% en 2010.

Comme vous pouvez le constater, la plupart des pays vers lesquels l'essentiel de nos produits d'exportation sont dirigés ont subi une baisse du niveau de leur revenu, et ont réduit leur demande. Cette situation a eu des répercussions sur le niveau de l'activité économique dans notre pays, particulièrement dans le secteur des mines, dont les recettes fiscales ont sensiblement baissé.

Dans notre pays, la croissance économique qui était de 6,2% en 2008 a baissé à 2,7% en 2009, après avoir enregistré un taux négatif de 4,8% au premier trimestre et de 1,3% au second trimestre.

Toutefois, en raison notamment de la reprise progressive de la demande internationale que l'on observe actuellement et de l'activité intérieure, principalement dans le secteur minier, les perspectives de croissance économique pour l'exercice 2010 devraient s'améliorer. Le produit intérieur brut devra augmenter de **5,4%**. Cette reprise devra exercer des effets d'entraînement sur le secteur tertiaire.

Mesdames et Messieurs,

Quant aux orientations de la politique budgétaire pour 2010, il sied de noter que la politique budgétaire va mettre l'accent sur la réalisation

du programme prioritaire du Gouvernement qui s'inspire du document de stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté, et dont les cinq chantiers de la République constituent des points d'application. C'est ainsi qu'en vue d'accroître les moyens de l'Etat, le Gouvernement est déterminé à conduire le pays au point d'achèvement de l'Initiative PPTTE au cours du premier semestre de 2010, en vue de bénéficier des annulations substantielles de son stock de la dette extérieure. L'optimisme est de mise au regard de l'état très avancé des discussions relatives à la conclusion d'un nouvel accord triennal avec le Fonds monétaire international en 2009. Ce programme permettra également au pays d'obtenir les appuis budgétaires auprès de ses partenaires extérieurs et d'améliorer l'espace fiscal du Gouvernement.

Par ailleurs, pour contenir la pression sur les prix des biens et services et stabiliser la valeur de la monnaie nationale en vue de créer les conditions minimales pour la réalisation de l'objectif d'un taux de croissance de **5,4%** en 2010, la politique budgétaire vise une position nette du Gouvernement nulle vis-à-vis de la Banque Centrale. C'est par rapport à cet impératif que le principe de prudence a conduit le Gouvernement à aligner des dépenses sur des ressources dont il est sûr de la survenance en 2010.

S'agissant des mesures et réformes que le Gouvernement envisage de mettre en œuvre pour accroître les recettes de l'Etat, elles concernent l'ensemble de régions financières et s'articulent autour du renforcement des administrations financières et des politiques fiscales.

En matière de recettes douanières, le Gouvernement vise l'augmentation de la valeur en douane grâce aux mesures administratives de renforcement de la brigade douanière, d'encadrement des postes douaniers particulièrement à l'Est et au Sud du pays et de rationalisation des exonérations. Le Gouvernement abandonnera progressivement la prise en charge de la fiscalité sur les

produits pétroliers importés et veillera à l'application des taux prévus par la loi sur les nouveaux produits d'accises. La mise en œuvre de toutes ces mesures permettra de réaliser les recettes de l'ordre de **740,7 milliards de FC** contre 588 milliards en 2009.

En ce qui concerne les recettes des impôts (DGI), les mesures arrêtées visent principalement un déploiement rationnel de l'administration des impôts à travers le pays par l'installation des centres des impôts et des centres des impôts synthétiques. Le Gouvernement s'engage également à promouvoir un contrôle efficient des déclarations fiscales et à faire respecter la législation en matière de recouvrement de l'impôt professionnel sur les rémunérations. A cet effet, il procédera au gel des exonérations discrétionnaires. Les recettes à réaliser par la Direction Générale des Impôts sont estimées à **679,6 milliards de FC** contre 576 milliards en 2009.

Quant aux recettes administratives, domaniales et de participation encadrées par la DGRAD, le Gouvernement s'est résolu de maîtriser les bases taxables dans les secteurs à fort potentiel de recettes, en particulier dans les secteurs des mines, des télécommunications, de la production du pétrole brut et des affaires foncières. S'agissant particulièrement du secteur minier, moteur de la croissance de notre économie, le Gouvernement entend maîtriser la collecte de la redevance administrative en installant des postes douaniers avancés auprès de grandes entreprises minières, en vue de contrôler les flux d'exportation des produits miniers. Les recettes y relatives ont été projetées à **180,8 milliards de FC contre 178 milliards en 2009**, en plus de celles attendues de la cession des parts de l'Etat dans certaines entreprises d'économie mixte d'un import de **38,4 milliards de FC**.

En matière de recettes pétrolières, il est envisagé le renforcement des mécanismes de suivi et de collecte des statistiques de production du pétrole brut, ainsi que de recouvrement des impôts et taxes y afférents.

Les recettes s'y rapportant ont été projetées à **237,8 milliards de FC contre 134 milliards de FC cette année.**

Mesdames et Messieurs,

Au nombre des actions que le Gouvernement envisage de mener en 2010, on peut noter :

1. La promotion du développement économique à la base

A cet effet, le Gouvernement poursuivra la politique d'allocation aux Provinces de **40%** des recettes à caractère national en alliant à la fois les dispositions pertinentes de la Constitution et les critères de répartition convenus avec les Provinces, basés sur la capacité de mobilisation et le poids démographique selon les catégories des recettes. Le Gouvernement préconise le transfert effectif des responsabilités en matière des dépenses salariales des secteurs à compétence exclusive des Provinces, en l'occurrence l'EPSP, l'Agriculture, la Santé et les Autorités coutumières. Il entend clarifier la nomenclature des recettes applicables aux Provinces et aux entités territoriales décentralisées et à régler les conflits de compétence constatés en 2009.

2. La consolidation de la paix et la sécurité dans le pays

Pour ce faire, en sus des dépenses de fonctionnement courant et d'investissement au profit de l'Armée, de la Police et des services de sécurité, et en dépit de la stabilisation du front de l'Est, il est prévu, des crédits spécifiques pour faire face aux dépenses sécuritaires, initiées par les Ministères de la Défense et de l'Intérieur, les services de sécurité et le Conseil Supérieur de la Défense. La gestion prévisionnelle de la question sécuritaire a été d'une expérience enrichissante en 2009. Elle doit être poursuivie pour que toute survenance des faits sécuritaires ne remette pas en cause les autres objectifs retenus.

3. L'amélioration de la compétitivité du secteur privé

En plus des réformes visant l'amélioration du climat des affaires dans notre pays, le Gouvernement compte apurer progressivement les arriérés des paiements en faveur des fournisseurs et prestataires de l'Etat. A cet effet, le Gouvernement a inscrit des crédits budgétaires de l'ordre de **28 milliards de FC** pour assurer le règlement des arriérés audités de l'exercice 2007. De même, les autres arriérés seront recensés et audités de manière à décliner un plan d'apurement.

4. La politique salariale cohérente dans le moyen terme

En matière de rémunération, le Gouvernement va poursuivre l'uniformisation des salaires aussi bien à Kinshasa qu'en Provinces. Ce qui permettra au Gouvernement, en plus des actions relatives à l'uniformisation, de procéder à la mécanisation des enseignants, à l'application du barème des médecins et à l'allocation des indemnités de départ à la retraite à **7 915** fonctionnaires et agents de l'Etat pour un montant global de **13 milliards de FC**. Il sera procédé au recrutement de **500** Magistrats et de **40** Inspecteurs des Finances dans le cadre de la bonne gouvernance et de la lutte contre l'impunité. En outre, **500** Professionnels de l'Agriculture seront recrutés pour accompagner la politique de mécanisation agricole, en vue d'assurer l'autosuffisance alimentaire. Pour appuyer la politique de réalisation d'une plateforme minimale d'infrastructures de base, **713** unités seront recrutées en faveur des services impliqués dans la réalisation des infrastructures routières. Il est entendu que les autres vagues de recrutement se décideront dès 2011, au vu des besoins dégagés par les cadres organiques, en vue de la redynamisation de l'administration publique.

5. La diplomatie agissante

Le Gouvernement s'engage à poursuivre les efforts visant à améliorer son image au sein des organisations internationales et régionales et à

retrouver une place de choix dans le concert des nations. A cet effet, le Gouvernement procédera au paiement régulier des cotisations annuelles et à l'apurement progressif des arriérés. En outre, des mises en place continueront à être opérées dans la diplomatie pour renforcer la politique extérieure de notre pays.. Il s'agit d'une véritable politique de réforme et de renforcement de notre diplomatie qui sera couverte par des crédits budgétaires conséquents.

6. L'orientation vers les objectifs du millénaire pour le développement dans le secteur éducatif

Le Gouvernement entend s'orienter graduellement vers la gratuité de l'enseignement de base, en visant les classes de recrutement au niveau du primaire. A cet effet, il va accroître les allocations de frais de fonctionnement aux écoles et en assurer un déblocage régulier. En ce qui concerne l'enseignement universitaire, le Gouvernement s'engage à promouvoir le renouvellement du corps enseignant par un encadrement des candidats doctorants, principalement dans les disciplines où la carence du corps enseignant est relevée.

7. L'appui constant à la réalisation d'une plateforme minimale des infrastructures de base

Le Gouvernement a accru les allocations budgétaires au titre des investissements financés sur ressources propres en privilégiant la hauteur des investissements en faveur des Provinces qui passe de **200 milliards de FC** en 2009 à **297,9 milliards de FC** en 2010. Dans le même ordre d'idées, le Gouvernement entend refléter de manière exhaustive dans le budget de l'Etat, les interventions des partenaires au développement bi et multilatéraux, dont la hauteur atteindra **1.789,9 milliards de FC** en 2010 contre **647,2 milliards de FC** en 2009. A ce sujet, les interventions dans le cadre de l'accord sino-congolais vont doubler, passant de **432,7 milliards de FC** en 2009 à **852,8 milliards de FC**. Il en sera de même des investissements

financés par les ressources des partenaires traditionnels qui atteindront **937,1 milliards de FC** en 2010 contre **214,5 milliards de FC** en 2009.

8. La prise en charge graduelle du coût d'organisation des élections de 2011

Une provision de l'ordre de **20 milliards de FC** sera constituée au cours de l'année 2010, en vue de préparer les échéances électorales de 2011.

Je voudrais terminer mon propos en présentant **les grandes masses budgétaires**, telles qu'elles sont adoptées en Conseil des Ministres. A ce sujet, les recettes et les dépenses du projet du Budget du Gouvernement central pour l'exercice 2010 sont estimées à **4.181,1 milliards de FC**, soit **4,9 milliards de dollars américains**. Comparé au Budget du Pouvoir central de l'exercice 2009 évalué à **2.629,3 milliards de FC**, il se dégage un taux d'accroissement nominal en francs congolais de **59%**.

- Recettes totales : **4.181,1 milliards de FC (USD 4,8 milliards)**
- Recettes courantes : **1.877,3 milliards de FC (USD 2,2 milliards)**
- Recettes exceptionnelles : **70,8 milliards de FC (USD 81,5 millions)**
- Recettes extérieures : **2.233,1 milliards de FC (USD 2,6 milliards)**

Quant aux dépenses projetées en 2010, elles se chiffrent à **4.181,1 milliards de FC (4,9 milliards de dollars américains)** contre **2.629,3 milliards de FC** en 2009, soit un taux d'accroissement en francs congolais de **59%**. Elles sont ventilées de la manière suivante :

- les dépenses contraintes se rapportant à la dette publique en capital et aux frais financiers, aux rémunérations, au transfert aux provinces et à la rétrocession aux Régies financières. Elles s'élèvent à **1 643,5 milliards de FC**, soit 87,5% des ressources propres hors dons et pas de porte sur le contrat sino-congolais;
- les dépenses sur recettes exceptionnelles du pas de porte sur le contrat sino-congolais d'un import de **70,8 milliards de FC**;
- les dépenses non contraintes relatives aux autres rubriques évaluées à **421,8 milliards de FC**;
- les dépenses financées par les ressources extérieures y compris les dons budgétaires qui s'élèvent à **1.983,7 milliards de FC**.

Il est nécessaire de relever les fixations budgétaires suivantes qui reflètent à suffisance les gros objectifs des politiques publiques décrits ci-avant :

- l'enveloppe des rémunérations passe de 585 milliards de FC en 2009 à 698 milliards en 2010, et représentent 38% des ressources courantes de l'Etat;
- les dépenses sécuritaires passent de 20 milliards en 2009 à 27 milliards en 2010, sans compter les dépenses pour les ministères de l'Intérieur et de la Défense de l'ordre de 54 milliards prévus contre 23 milliards de FC en 2009;
- les dépenses d'investissement passent de 942 milliards de FC en 2009 à 2 113 milliards de FC en 2010 et représentent 53% de l'ensemble des dépenses de l'Etat contre 32% en 2009;

- les dépenses pour les élections sont de l'ordre de **152 milliards de FC** en 2010 contre **124 milliards de FC** en 2009;
- le fonds spécial de soutien aux victimes des guerres à l'Est est prévu et fixé à **10 milliards de FC**;
- le fonds pour la coopération internationale et régionale passe de 832 millions de FC en 2009 à 3 milliards de FC en 2010;
- les dépenses de l'enseignement passent de 6,7 milliards de FC en 2009 à 18 milliards de FC en 2010 sans compter les rémunérations.

Il convient de noter enfin que pour assurer une meilleure gestion du Budget de l'Etat, le Gouvernement devra veiller à certains équilibres de base. Il s'agit notamment, d'adosser les dépenses de l'exercice 2010 sur les recettes dont la survenance est certaine, de faire financer les dépenses récurrentes par les ressources pérennes exclusivement et de ne dépenser que sur la base des recettes effectivement encaissées.

Telle est l'économie des objectifs des politiques budgétaires qui ont conduit à la fixation des grandes masses du projet du budget de l'Etat pour l'exercice 2010 que le Gouvernement compte présenter à l'Assemblée Nationale avant la fin du mois de septembre en cours.

Fait à Kinshasa, le 14 septembre 2009

Michel LOKOLA ELEMBA